ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Contre l'invisibilisation du Covid long

Question orale n° 363

Texte de la question

Mme Nadège Abomangoli alerte M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la prise en compte du covid long par les autorités publiques. Après une infection au SARS-Cov-2, des centaines de milliers de citoyens vivent aujourd'hui avec le covid long, défini comme un ensemble de symptômes invalidants perdurant au moins deux mois. Troubles du sommeil, désordres neurologiques, troubles cognitifs, symptômes cardiorespiratoires, les manifestations chroniques du covid long, près de 200 types de symptômes, prennent une forme sévère pour 700 000 Français. Derrière la sévérité de la maladie, le covid long est aussi le nom d'une mise au banc sociale, comme rappelé par l'infectiologue Dominique Salmon-Ceron : « ce sont des gens qui, après trois ans, n'ont plus d'indemnités, plus de salaire, donc ils peuvent être licenciés, ils sont obligés éventuellement de reprendre un travail, mais avec la saturation intellectuelle, ce sont souvent des emplois à temps partiel. À la faculté, ce sont des jeunes qui sont quelquefois radiés de leurs études ». Le 24 janvier 2022 était voté un texte visant à la création d'une plateforme de référencement et de prise en charge des malades chroniques de la covid-19. À ce jour, les décrets d'application de ce texte n'ont toujours pas été publiés. La non création de cette plateforme ainsi que la difficulté d'accès aux tests PCR empêchent la détection de la maladie et une prise en compte de celle-ci par le corps médical. Dès lors, les malades du covid long ne savent souvent pas qu'ils le sont et se retrouvent avec un traitement symptôme par symptôme. Cette invisibilisation des malades du covid long a également des répercussions sur la recherche car, faute de recensement, aucune ligne budgétaire n'est débloquée pour la recherche autour du covid long. Ainsi, alors que nombre de pays voisins procèdent à des essais cliniques, la France apparaît à la traîne avec exclusivement des questionnaires portant sur les symptômes. Elle lui demande pourquoi les décrets d'application de la loi du 24 janvier 2022 n'ont pas été pris, elle lui demande pourquoi être revenu sur le remboursement des tests PCR sauf ordonnance. Elle lui demande quels investissements sont faits pour la recherche autour du covid long. Enfin, elle lui demande quelles pistes sont envisagées pour la reconnaissance du covid long comme affection de longue durée à part entière.

Données clés

Auteur : Mme Nadège Abomangoli
Circonscription : Seine-Saint-Denis (10e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 363
Rubrique : Maladies
Ministère interrogé : Santé et accès aux soins
Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 3 juin 2025
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 juin 2025